

teurs auraient touché des allocations découlant d'un programme de soutien du revenu fondé sur le revenu agricole brut.

Tout d'abord, cette attitude correspond plus ou moins à du chantage. Le ministre déclare effectivement à l'opposition: «Vous adopterez le projet de loi que vous trouvez médiocre à l'instar de nombreux organismes agricoles ou vous laisserez crever les cultivateurs en retenant un revenu dont ils ont un urgent besoin et nous vous en imputerons la faute.»

Une voix: Honte!

M. Rowland: Ce soir, nous disons avec raison au ministre ses vérités. On parle beaucoup actuellement de la responsabilité du gouvernement qui est comptable à la population et on souligne qu'il faut lui permettre de remplir son mandat. Nous pouvons difficilement rejeter ces principes. Toutefois, il y a un revers à la médaille. Il est du devoir de l'opposition de veiller à ce que le gouvernement n'impose pas une mauvaise mesure législative à cet égard, nous sommes comptables au peuple de ses actes.

Si l'opposition a la témérité de retarder une mesure gouvernementale—et ici, pour ce qui est du bill C-244, comme quelqu'un l'a d'ailleurs déjà dit, la Chambre n'y a consacré que 12 heures et le comité 24—du seul fait que l'opposition doive aussi s'occuper de politique électorale et chercher à obtenir l'approbation des électeurs, c'est soit très probablement qu'on s'oppose en général à l'idée en cause, soit que l'opinion publique est partagée, ou soit que l'opinion publique ne s'est pas encore précisée. Et dans tous les cas, un retard est justifiable. Si l'opposition se trompe dans l'idée qu'elle se fait de l'opinion publique, alors elle le paiera cher aux élections. Cela, je le répète, est le revers de la médaille de la responsabilité gouvernementale, c'est-à-dire la responsabilité de l'opposition, aspect trop rarement perçu et rarement compris. Certes le gouvernement n'a aucune raison valable, morale ou autre, de recourir à un chantage pour essayer d'obtenir que l'opposition néglige ses responsabilités.

En outre, l'affirmation du ministre selon laquelle l'opposition serait responsable du retard des versements aux agriculteurs est tout à fait fautive. De ce côté de la Chambre, nous avons souvent suggéré au ministre de fractionner le bill C-244 pour nous permettre de disposer rapidement des dispositions relatives aux 100 millions de dollars de paiements à l'acre, que tous nous accepterions. Mais le ministre s'y refuse. La décision vient de lui, et non de nous. Nous avons fait cette proposition. Isolément, une mesure portant sur les versements aurait pu être adoptée par la Chambre avant le congé d'été. Elle pourrait être adoptée très rapidement maintenant. Les chèques pourraient parvenir aux cultivateurs. Le ministre, pourtant, a tout simplement été trop obstiné pour collaborer. Même le ministre doit comprendre que les autres dispositions du bill C-244 sont, pour le moins, extrêmement discutables et exigent un examen en profondeur.

Sans faire un discours qu'il conviendrait mieux de réserver pour l'étude du bill C-244 sur la stabilisation du produit de la vente du grain, qu'on me permette de mentionner certains secteurs qui ont grand besoin d'une étude approfondie. En premier lieu, la disposition sur la

[M. Rowland]

cessation de paiements de frais d'entreposage et de transport de blé non vendu. Est-il juste d'exiger du cultivateur qu'il assume ces frais lui-même, étant donné que les réserves de grain sont essentielles au Canada pour lui permettre de remplir ses commandes et d'améliorer ainsi sa balance des paiements?

Un autre exemple: est-il réaliste de baser un programme de maintien du revenu sur le revenu brut d'une ferme? Ne serait-il pas mieux de baser le programme sur le revenu agricole net? Le revenu brut peut être élevé; mais les frais généraux aussi et réduire à rien ou presque le revenu réel. Un autre exemple: est-il juste d'exiger que les agriculteurs contribuent d'un montant de 2 p. 100 de leur revenu brut à un tel régime alors que leurs gains réels sont si minces que 2 p. 100 peut constituer la différence entre la survie et la faillite? Ces questions sont des plus légitimes et elles demandent un examen des plus sérieux. Pour qui le ministre se prend-il pour exiger que l'opposition renonce à ce devoir?

Pour conclure, monsieur l'Orateur, même si le ministre avait raison d'affirmer que tout ceci est la faute de l'opposition, ce que je n'admets pas pour les raisons que je viens de donner, qu'est-ce que cela a à faire avec le fond du problème? Absolument rien. La loi sur les réserves provisoires de blé a force de loi. Le gouvernement n'en a pas respecté les clauses. En 1968, lorsque l'opposition a rejeté une proposition visant à imposer une surtaxe de 5 p. 100 sur l'impôt sur le revenu, le gouvernement ne l'a pas apprécié, mais il a remboursé les montants perçus. Il a obéi à la loi à cette époque et il doit faire de même maintenant.

Une stupidité sans bornes a placé le gouvernement dans la situation où il se trouve. Il est temps pour lui de le reconnaître et de respecter ses obligations aux termes de la loi, quand ce serait pour l'unique raison que l'argent qu'il retient est nécessaire à l'économie de l'Ouest canadien.

M. F. J. Bigg (Pembina): Monsieur l'Orateur, je suis né et j'ai été élevé dans une ferme de l'Ouest, mais cela ne signifie pas que les problèmes agricoles auxquels le Canada fait face aujourd'hui ne sont pas partagés par tous ceux qui aiment la terre dans notre pays. Je voudrais que le bill et le problème qui nous assaillent ne concernent que l'agriculture. Alors, je serais satisfait de rentrer chez moi, de me coucher et peut-être de régler le problème un autre jour.

Des voix: Bravo!

M. Francis: Ce serait une bonne idée.

M. Bigg: Je ne pense pas que des applaudissements jailliront de l'autre côté de la Chambre lorsque j'aurai fini mes remarques. Je suis offusqué qu'au cours d'un débat de l'importance et de l'ampleur de celui-ci, l'assistance ne soit pas aussi nombreuse qu'elle devrait l'être. La Chambre devrait être remplie à craquer. Je voudrais que la tribune le soit aussi.

Aujourd'hui, nous ne faisons pas le procès de la loi sur les réserves provisoires de blé, mais de la démocratie elle-même. Je me demande où sont les partisans enthousiastes qui étaient présents il y a une heure ou deux, alors que le ministre défendait l'indéfendable. Je l'appelle